



TARIF ANNUEL DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 **(A conserver par les familles)**

La facture annuelle vous parviendra mi-septembre

CONTRIBUTION DES FAMILLES – Collège	880 €
COTISATION APEL (1) Une seule cotisation par famille	24 €
ASSURANCE SCOLAIRE (2)	10,50 €
ETUDE SURVEILLEE (mensuel)	17,50 €

(1):La cotisation de l'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves), est utilisée pour des actions au profit des enfants. Elle est prévue et incluse dans le contrat de scolarisation. En cas de non souscription à l'Apel, le montant de la cotisation sera déduit de la facture annuelle.

(2) : L'assurance scolaire étant obligatoire, vous pouvez opter pour l'assurance **individuelle accident** ou **individuelle corporelle** de l'Etablissement (ne couvre pas la responsabilité civile des parents) ou pour une assurance scolaire personnelle en nous fournissant **un justificatif au 1^{er} jour de la scolarité.**

Premier enfant ⇒ plein tarif,

Second enfant ⇒ plein tarif,

Troisième enfant et suivant ⇒ gratuité (sauf cotisations diocésaines)

TARIF MENSUEL DE LA RESTAURATION **DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Tarif pour les 6 ^e /5 ^e /4 ^e	88,60 €	tarif pour les 3 ^e	85,50 €
---	----------------	-------------------------------	----------------

Forfait annuel (frais de surveillance et d'intendance dans le cadre d'un P.A.I.) 216,50 €
Repas occasionnel des élèves : 9,80 € par repas